

**COMMUNE DE BERT**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**

**13 AVRIL 2018**

Date de convocation : 06/04/2018

Vendredi 13 avril 2018 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. J.CAILLAULT, Maire,

Présents 7/11 MM. CAILLAULT Jacques, FOURNIER Jean, LAVIGNE Jean Jacques, DURAND Marie Thérèse, GOUELLO Muriel, CHEGALLON Marlène, BURLANDY Amélie.

Pouvoir(s) :

Excusé-e-s :

Absent-e-s- : X. DE BURE, R. NARBOUX, J.L. MESTRIES

Secrétaire de séance : J.J. LAVIGNE

Décisions du maire :

- une minute de silence est respectée en mémoire de Lucien DURAND
- rappel du problème de présence des conseillers aux réunions
- arrachage de la haie du camping et plantation de nouveaux arbustes – clôture prévue en 2019
- mise en accessibilité PMR des sanitaires camping – en attente de réponse COMCOM

**1- Révision de la taxe « forfait assainissement collectif » et de la redevance au m<sup>3</sup>**

M. le maire rappelle à l'assemblée les tarifs actuellement en vigueur qui datent du 6 avril 2012. En vue de la remise aux normes du réseau collectif, il conviendrait de revoir ces tarifs. Après délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants à compter de la facturation de 2018 : 12 € le forfait et 1.10 € le m<sup>3</sup>

**2- Avenant à la convention pour l'Assistance Technique Assainissement Collectif**

M. le maire rappelle que la commune est adhérente au Département pour l'assistance technique de l'assainissement collectif, par une convention qui est arrivée à échéance au 31 décembre 2017. Il convient d'autoriser le maire à signer un avenant à la convention en cours pour l'année 2018. Après délibéré, le conseil municipal, avec 7 voix POUR, accepte la validation de cet avenant.

**3- Renouvellement d'une ligne de trésorerie**

En 2017, une ligne de trésorerie a été souscrite auprès du Crédit Agricole pour un montant de 20 000 € et arrive à échéance au 25 mai 2018.

Il convient d'autoriser le maire à signer une nouvelle ligne selon la proposition du Crédit Agricole dans les mêmes conditions, à savoir pour un montant de 20 000 €, pour une durée de 1 an à compter du 29 avril 2018, marge de 1%, index Euribor 3 mois. Après délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition en renouvellement de celle en cours.

**4- Projet de vente du bâtiment de la Poste**

Il convient de faire réaliser d'autres estimations, voir le Service des Domaines, ainsi de se renseigner pour la cession des parcelles de bois au lieu dit Brussin.

**5- Rétrocession d'une concession cimetière**

Une demande de rachat d'une concession au cimetière a été déposée en mairie. Cette concession de 2 m<sup>2</sup> a été achetée en 1992 par M. BOUCHET René, pour la somme de huit cent Fr. soit 121.96 €. Le conseil municipal autorise, avec 7 voix POUR, la reprise de cette concession pour un montant de 122 € et délègue le maire pour la procédure.

**6- Motion de soutien pour la réforme de la justice**

Les communes de Cusset, Vichy, Communauté d'agglomération de Vichy et l'ordre des avocats du barreau de Cusset-Vichy ont sollicité la commune pour approuver une motion de soutien au projet qu'ils portent de transformer le TGI de Cusset-Vichy en tribunal judiciaire départemental. Les membres présents émettent un avis favorable à cette motion.

**7- Eclairage public des Mandins**

M. le maire rappelle la précédente proposition du SDE03 pour le remplacement des foyers d'éclairage public aux Mandins. Une nouvelle proposition a été proposée à la baisse pour un montant total de 1 865 € comprenant le financement par le SDE 03 de 1 263 € et la part communale de 602 €. Ce nouveau plan de financement est adopté à l'unanimité et autorise le maire à lancer les travaux auprès du SDE03 pour la dépose et repose des nouveaux foyers qui auront lieu courant 2018, pour un financement communal en 2019.

**8- Remboursement de caution – Local de la Poste**

Le locataire a versé une caution de 130 € à la prise de possession du local en juillet 2015 et suite au départ de Mme MALLOT, il conviendrait de lui rendre cette caution sous réserve d'être à jour dans les paiements des loyers et de l'état des lieux de sortie. Au vu de l'état des lieux réalisés au 31 janvier 2018, date de rendu des clés, le conseil municipal décide de ne pas restituer la caution de 130 €.

Questions diverses :

- prix de vente des tables d'école : 30 € /l'une
- mise à jour du tableau du conseil municipal et des délégués aux différentes commission et syndicats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 30.